

En même temps, il prend aussi de grandes dispositions à tenir sous lui l'avant train, dont la conséquence naturelle est de le faire arquer. D'ailleurs, *s'il pouvait parler*, le cheval se prononcerait énergiquement contre un tel pavé qui le force à chercher sans cesse un équilibre toujours faux en même temps que préjudiciable à son repos, comme à sa bonne conformation. Je puis dire, que dans ma pratique, j'ai eu souvent l'occasion de guérir des cas de boiterie, simplement en faisant remédier à la défectuosité d'aplomb du pavé.

Disposition intérieure de l'écurie.

La largeur des stalles doit toujours être proportionnée à la hauteur du cheval, pour lui permettre de se coucher les jambes tendues. Ainsi, un cheval mesure-t-il 5 pieds 3 pouces de hauteur, la stalle d vra avoir 5 pieds 3 pouces de largeur. La porte de l'écurie doit être large et, si possible, à doubles battants. La hauteur de l'écurie doit être de 8 à 9 pieds.

Il est très recommandable que chaque écurie ait sa "boxe" en cas de maladie ou de repos prolongé; le cheval se trouve dans un état plus confortable et peut se mouvoir plus facilement.